

Les connexions démocratiques : influences consenties et légitimité

Rendre l'individu auteur

Camille ROELENS

EA 4571 Éducation Cultures Politiques
Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Philosophie de l'éducation, sciences de l'éducation, section CNU 70

0675912426

roelens.camillejean@orange.fr ou camille.roelens@orange.fr

MOTS-CLES :

Démocratie, légitimité, connexions, individualisme, autorité.

RESUME :

Ce texte aborde, du point de vue de la philosophie politique de l'éducation, la confrontation des institutions éducatives au type privilégié de lien entre les individus que l'appropriation des technologies numériques révèle et catalyse. La pertinence du couple « connexions/réseaux », pour penser non pas uniquement les interactions en ligne mais plus globalement le mode de lien entre les êtres dans une société des individus, est d'abord discutée (partie 1). Comment repenser l'autorité (condition de l'éducation) à l'aune du nouveau système de légitimité individualiste, l'envisager comme ce qui permet de soutenir le devenir autonome et les capacités d'innovation de ceux à qui elle s'adresse (partie 2) ? Comment se donner les moyens de former à mesure que le monde se transforme, et permettre à chacun de contribuer à introduire quelque chose de nouveau dans le monde (partie 3) ?

INTRODUCTION

L'objet de cette contribution est d'aborder l'influence du numérique sur les institutions (familiale et scolaire en particulier), en partant du mode de liens entre les êtres que le numérique paraît mettre en lumière. Cela touche aux conditions de possibilité-même de la relation éducative et de ce qu'elle permet.

Le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette communication est constitué principalement par les travaux de M. Gauchet sur l'avènement de la démocratie comme sortie de la religion et de la structuration hétéronome du monde (1985, 2017). Les conclusions présentées dans le dernier volume, *Le nouveau monde* (2017), sont particulièrement mobilisées, en particulier la nécessité de « *refondre nos outils intellectuels* » (*Ibid.* : 489) pour

penser la structuration autonome du monde sans pouvoir plus longtemps le faire « *sur la base de l'hétéronomie* » (*Ibid.* : 637). C'est donc un mode de lien entre les êtres, une autorité d'influence libératrice et régulatrice, pensés tous deux sur la base de l'individualisme démocratique, qui seront recherchés.

L'autonomie individuelle, enjeu majeur de l'éducation dans la structuration autonome du monde, sera abordée en s'appuyant sur les travaux de P. Foray (2016). La définition qu'il en donne, « *capacité qu'a une personne de se diriger elle-même dans le monde* » (*Ibid.* : 19), réfère aux thèses d'H. Arendt et au concept de « monde de culture ». Elle implique pour l'individu de pouvoir agir (autonomie fonctionnelle), choisir (autonomie morale) et penser (autonomie intellectuelle) par lui-même (*Ibid.* : 19-22). Une autonomie individuelle consistante semble décisive dans la capacité à innover, laquelle est socialement (Flichy, 2003) et culturellement située.

Une condition de l'innovation semble être que l'éducation puisse « *fournir aux nouvelles générations les outils qui leur permettront de s'approprier intelligemment les technologies du numérique* » (Blais, Gauchet et Ottavi, 2016 : 247). Un tel objectif n'est possible, selon les mêmes auteurs, qu'en repensant les modalités de la transmission (*Ibid.* : 251-252), laquelle implique une relation éducative, un lien entre deux individus dans une relation asymétrique (Foray, 2016 : 94), la possibilité d'un rapport d'autorité (Blais *et al.*, 2013 : 45). Aborder, avec une dimension herméneutique, ces questions par le prisme des problématiques et potentialités que révèlent une pensée commune du numérique et des institutions éducatives, semble permettre une meilleure intelligence des objets, des enjeux, des fins et des moyens de l'éducation aujourd'hui.

Faire des droits individuels fondamentaux la clé de voûte d'un nouveau système de légitimité (*Ibid.* : 543-547) confronte chaque institution (l'État, la famille, l'école...) au défi d'être reconnu par les acteurs comme conforme à ce principe. En d'autres termes, pour rester des institutions perçues comme légitimes et assumer leur responsabilité croissante de fournir aux individus le socle et les capacités d'être auteurs d'eux-mêmes et de leurs innovations, de devenir autonomes, école et famille doivent repenser leurs moyens de faire autorité. H. Arendt¹ prescrivait en son temps de protéger les espaces politiques de la pénétration des principes de la modernité démocratique à l'œuvre dans les espace politiques (1972 : 250),

¹ Dont il convient ici de rappeler l'importance pour sa pensée de l'autorité de la trinité, d'origine romaine, liant solidairement religion-autorité-tradition (1972 : 168). Dans le cadre de nos travaux de recherche, une actualisation de cette trinité traditionnelle en une trinité démocratique « connexions-autorité bienveillante-mémoriel » est explorée.

condition pour garantir « *aux nouveaux arrivants leur propre chance d'innover* » (*Ibid.* : 228), l'autorité ainsi préservée permettant de les introduire dans un monde plus vieux qu'eux. Cela paraît s'inscrire dans ce que M. Gauchet désigne comme les compromis entre l'autonomie et l'hétéronomie caractéristique du long dégageant de la structuration autonome du monde. Nulle part ces compromis n'ont eu plus longtemps cours que dans l'école et la famille. Ces espaces pré-politiques, comme le montre également A. Renaut (2004), ont été tardivement atteints par l'exigence d'un mode de lien démocratique entre les êtres. Cependant, l'enjeu intellectuel du nouveau monde ne serait pas de projeter un improbable « retour en arrière », mais précisément de devoir penser l'autonomie sans l'hétéronomie (Gauchet, 2017 : 636-641).

Il s'agirait de repenser l'autorité, d'envisager sa métamorphose en fonction des contraintes de ce nouveau monde dont les droits fondamentaux des individus seraient la nouvelle pierre de touche. Cela signifie également penser avant tout un lien entre deux individus de droit. L'hypothèse qui sera ici éprouvée est que c'est au prix d'une acception large de la notion d'autorité, pensée avant tout comme ce qui contribue à rendre un individu auteur (Robbes, 2010 : 75-80) et acteur de sa vie et de ses innovations et initiatives, que les individus peuvent consentir aux influences de l'institution, et ainsi permettre sa pérennité.

Les modèles de la « connexion démocratique » (1) et de l'autorité comme influence consentie (2) seront d'abord développés, avant de revenir pour conclure (3) sur ce qu'ils nous apprennent de la possibilité de concilier innovations et autorité.

1 CONNEXIONS, RÉSEAUX ET INDIVIDUALISME

« *La religion, religio, "ce qui relie" les hommes entre eux mais aussi à Dieu, a des affinités évidentes avec Internet en tant que média de la connexion* » (Loveluck, 2015 : 104)

Le mode de relation entre les êtres correspondant à une structuration religieuse (ou hétéronome) du monde est la hiérarchie (Gauchet, 1985 : 71-75), la différence d'essence entre les êtres qui est ce qui les fait tenir ensemble. Le mode de relation archétypal recherché par les individus dans la structuration autonome du monde est ici appelé « connexions démocratiques ». Si le terme de « connexion » est emprunté aux technologies numériques, l'objet n'est pas ici de questionner uniquement le mode de relation des individus sur les réseaux sociaux numériques ou les plateformes de partage en ligne de contenus.

« Ce qui compte, c'est l'interprétation qu'une société donne de la technologie, c'est l'appropriation sociale de la technologie. (...) [J]e crois qu'on voit apparaître un mode de constitution des personnes par la relation, qui représente une vraie nouveauté. C'est : " j'existe dans la mesure où je suis branché avec d'autres." » (Gauchet, in. Aubert, 2017 : 413-414)

Selon M. Gauchet, l'« *individu abstrait de droit est aussi un individu concret, socialisé de part en part (...) immergé dans sa société et dépendant d'elle au milieu de son individualisation* » (2017 : 623). L'autonomie dépend de l'existence d'« *appuis de socialisation* » (Foray, 2016 : 26). A ce titre l'école, les associations, ne sont pas uniquement des lieux où l'individu apprend ou bien où il pratique une activité sportive et culturelle, ce sont aussi des lieux où l'autonomie individuelle s'étaye par la socialisation. Cette dernière peut se poursuivre en dehors dudit lieu. L'individu contemporain est « *indépendant, séparé, certes, mais aussi connecté, et connecté en permanence, comme la figure du réseau numérique est venue l'exemplifier, connecté au point, peut-être, d'en devenir inapte à la solitude* » (Gauchet, 2017 p.623).

Le numérique serait un support technologique que l'on pourrait croire pensé sur mesure pour la société des individus tant il incarne, selon l'auteur, le mode de liens entre les êtres que des individus de droit aux égales libertés reconnues tendront électivement à privilégier. « *L'extension du système des médias que représentent les réseaux numériques complète le dispositif d'une manière que l'on croirait dictée par la structure* » (476), une esquisse d'un mode de liens entre les êtres pouvant « faire autorité » dans la structuration autonome du monde.

Concilier hyper socialisation (Gauchet, 2017 : 623) et primat du consentement implique qu'un individu est obligé pour exister de consentir librement à *du* lien, mais pour lequel rien n'existe qui l'oblige à maintenir *un* lien en particulier (entendre lien avec un autre individu, un groupe...). Ce qui aboutit à un lien social en réalité plus présent que jamais, mais en permanence en tension potentielle et/ou ressentie. Cela concerne très directement ce que l'on peut appeler la gestion du « groupe-classe » ou l'option pédagogique du « travail de groupe », de même que la façon pour des parents d'envisager les rapports au sein d'une fratrie. Il ne serait pas question d'absence de liens entre condisciples ou frères et sœurs, mais d'une nouvelle façon d'envisager ce lien.

La recherche de sécurité comme corolaire et non comme contradiction avec le règne des libertés individuelles est présentée par P.-H. Tavoillot comme un puissant vecteur de « *retissage de la vie sociale susceptible de concilier individualisme et (...) maintien, voir*

renforcement, du lien familial et social » (2011 : 224). Il semble utile ici d'apporter une précision : il s'agirait davantage de tisser un nouveau type de lien, mais le besoin de se sécuriser dans cet acte perdure. D'où la multiplication des connexions et des déconnexions, qui s'illustreraient à la fois au niveau du couple, de l'implication associative, de la vie professionnelle ou amicale. Il ne s'agit plus de « *s'arranger avec ceux qui sont autour de vous, qui constituent votre environnement obligé* » (Gauchet, in Aubert, 2017 : 416) mais de chercher les connexions sécurisées et sécurisantes.

De plus, vivre dans une société démocratique des individus, de structuration autonome cela consiste notamment à renoncer à la recherche d'une unité de jugements entre les acteurs, et donc d'un lien social se déployant dans un monde consensuel (Gauchet, 2017). Il ne peut donc y avoir un mode de connexion sécurisé entre les êtres mais des modes pouvant à la fois cohabiter et être suffisamment variés pour que chacun, en fonction de sa singularité propre, puisse espérer vivre un certain nombre de relations à l'Autre qui contribuent à la construction de son individualité.

Dans bien des cas, les liens pourraient ainsi être renforcés par le modèle de la connexion, qui les rend théoriquement plus fragiles. Le lien qui assure sans contraindre, librement choisi et satisfaisant, est précieux, donc librement traité comme tel (Gauchet, in Aubert, 2017 : 416). La famille devient le modèle même du lieu de connexions sécurisées où des individus peuvent s'interconnecter pour leur plus grand bénéfice mutuel, un lien qui libère pour ce qu'il permet d'exercice sécurisé des libertés, et non qui entrave par l'imposition de conventions en vue de la production d'une unité sociale conforme :

« C'est là une des grandes surprises de l'individualisme contemporain : loin de s'être distendu ou même brisé, le lien familial s'est renforcé comme jamais auparavant. La famille, sortie de l'univers traditionnel, reste la valeur refuge par excellence, l'espace privilégié de toutes les solidarités. » (Deschavanne & Tavoillot, 2011 : 259)

Si le lien est indispensable, mais que le lien sécurisé, enrichissant et soutenant est rare ou du moins perçu comme fragile, ce dernier à toutes les chances d'obtenir un consentement durable de la part de l'individu, et peut donc imaginer faire autorité.

Pour M. Gauchet, « *le réseau numérique apporte (...) une combinaison unique de sécurité du lien et de liberté de son usage* » (2017 : 477). Il y a conjonction entre ce qu'il propose techniquement et la manière dont peut être conçu le lien dans le nouveau monde :

« liberté des liens choisis, sur fond de lien garanti. (...) La « réticularisation » (...) en la virtualisant, (...) l'a rendue potentiellement universelle, tout en

renforçant sa dimension optionnelle. Elle définit l'espace idéal d'une liaison sans limites entre les êtres, (...) une liaison dont des acteurs individuels restent maîtres et qui ne connaît que leur implication mutuelle pour règle. Dans le réseau, l'individu de droit trouve la traduction technique du rapport social tel que son statut le lui donne à concevoir. » (Gauchet, 2017 : 688)

Le modèle du réseau numérique exemplifie un mode de rapport entre les individus à la fois « *en pleine congruence avec la formule de notre monde* » (2017 : 353) et apte à remplir « *cette fonction décisive pour une société humaine qu'est la figuration d'elle-même* » (356). Il serait cependant trompeur de supposer une autosuffisance du modèle global du réseau qui en découle pour penser l'établissement humain social. M. Gauchet précise bien que, selon lui, cette modélisation des connexions et des réseaux entre individus « *s'ajoute à l'espace public existant, elle ne le remplace pas* » (2017 : 356). L'un dépend qui plus est de l'autre pour son existence même, les « *communautés électives en supposent d'autres, non choisies, pour se soutenir* » (Blais *et al.*, 2016 : 249).

P.H. Tavoillot, explore-lui « *la possibilité d'une récréation (...), d'une métamorphose individualiste des liens collectifs* » (2011 : 226). Il écrit :

« Ce sont ces liens que l'État se doit d'accompagner. Son rôle est moins de faire société que de contribuer à produire et à protéger cet individu étrange (le citoyen adulte, responsable et autonome) qui produit la société et réinvente le lien à partir de lui-même » (ibid.)

Ce n'est donc pas, pour reprendre une formule de M. Serres que cite M. Gauchet (2017 : 477) que le connectif remplace le collectif, mais plutôt que le « *connectif transforme le collectif* » (ibid.) et que les deux coexistent, sous une forme particulièrement subtile. On pourrait dire que le collectif, qui se manifeste essentiellement sous la forme du droit (positif) et du pouvoir (essentiellement organisationnel) devient la condition de possibilité de l'existence du connectif, qui donne une transcription effective à l'idée de liens consentis et choisis entre les acteurs.

Pour autant, l'espace connectif n'est pas un espace dégagé de toute forme d'influence ou d'obéissance, mais plutôt un espace qui ne tolère que les influences perçues comme libératrices, et les obéissances sans contraintes. Un espace, pourrait-on dire, entièrement basé sur le consentement et l'autonomie des individus qui le créent et le font exister. Ce n'est donc que sur ces bases qu'une régulation du connectif peut être envisagée.

À ce titre, l'enseignant, par son statut, a la responsabilité d'exercer un certain pouvoir légal (Robbes, 2010 : 72-73) qui lui permet de contraindre les élèves si leur sécurité est en

danger ou s'ils mettent en danger les autres. Séparer deux élèves qui se battent doit être accompli. Le parent, de même, ne peut laisser un frère et une sœur se mettre en danger l'un l'autre. Quand l'enfant risque de se blesser, « *un commandement autoritaire ou une intervention physique sont légitimes quand l'autorité a échoué* » (Foray, 2016 : 96). En revanche, la gestion des affinités ou inimitiés respectives qui, dans une classe ou une fratrie, peuvent conduire à vouloir ou ne pas vouloir discuter ou jouer avec l'autre ne semble pas devoir, dans la logique décrite ici, justifier la contrainte.

Le réseau au sens large n'est pas non plus un espace « hors du monde » (au sens où H. Arendt définit le monde commun). L'espace connectif, fait de réseaux multiples et intriqués, est au contraire pleinement inscrit dans le monde. C'est même l'espace privilégié dans lequel il est possible de se diriger soi-même, précisément car il s'agit davantage d'un espace vide que d'un espace plein, comme l'exprime M. Gauchet, qui en fait un « *univers acéphale, ouvert, et entièrement décentralisé* » (2017 : 476). Si cet univers est aussi celui où « *la référence commune s'élabore à partir de l'apport de chacun* » (Gauchet, 2017 : 476), ces mêmes apports ne viennent pas de nulle part et ne s'appuient pas sur rien (ne serait-ce que dans leur expression, le langage, le symbolique mobilisé). L'individu connecté qui les apporte est lui-même inscrit dans un monde de culture, où il se dirige.

La recherche du lien sécurisé est aussi celle de la connivence, qui permet de présumer une compréhension fine chez l'autre de ce qu'un individu investit dans un lien et/ou un échange. On peut donc imaginer que l'espace connectif soit aussi celui des inférences, des références culturelles multiples dont le partage peut être un des facteurs de recréation de réseaux consentis par les individus qui les composent.

Ces modèles de la connexion démocratique et du réseau témoignent d'une recherche d'influence, mais d'influence perçue par celui qui est influencé comme étant bénéfique, lui permettant de progresser vers le bien-être, la « vie bonne », l'épanouissement personnel...

Or il existe des influences manipulatrices, contrevenant à l'autonomie et à l'accomplissement individuel des personnes. Il semble donc plus pertinent d'envisager ces réseaux comme appelant une forme de régulation compatible avec l'autonomie individuelle et la liberté des acteurs, que comme des espaces pouvant être simplement « autorégulés ». Pour le dire autrement, on peut imaginer que l'individu se connecte à d'autres individus dans la mesure où cela le rend auteur de son individualité et de son autonomie. On peut aussi supposer qu'il est primordial qu'il puisse se déconnecter lorsque l'effet produit est inverse. C'est donc ici la dimension d'influence libératrice de l'autorité qu'il convient d'explorer pour penser l'articulation de l'autorité contemporaine et de la connexion démocratique.

2 CONNEXIONS ET AUTORITÉ : L'INFLUENCE

« *L'autorité n'est ni contrainte, ni persuasion, elle est influence* » (Prairat, 2010 : 40)

Ce qui précède permet de percevoir une des raisons majeures pour lesquelles l'autorité, à condition d'être repensée, peut trouver une adéquation certaine avec le mode de fonctionnement des relations entre individus qu'esquisse le modèle des connexions et des réseaux. Elle se prête plus que tout autre mode de régulation (le contrat ou le rapport de force par exemple) à l'enchaînement des connexions et des déconnexions multiples. Cela tient à la fragilité de son existence même : elle n'existe que si elle est reconnue (Prairat, 2010 : 42 ; Robbes, 2010 : 95-104).

Il nous semble qu'un des pièges réflexifs auxquels peut conduire une telle formulation est de se concentrer, du fait du choix même des termes, uniquement sur le potentiel « destructif » d'une telle propriété. Si comme l'écrit H. Arendt, la relation d'autorité est celle ou « *les hommes gardent leur liberté* » (1972 : 140), ils conservent par là même la liberté de ne plus reconnaître l'autorité, ce qui précisément fait la grande fragilité, qu'il faut admettre de cette notion.

Mais, simultanément, cela signifie que les mêmes individus « n'ont qu'à » reconnaître à nouveau, (pour une infinité de motifs qui sans doute tiennent tout autant au contexte qu'à la singularité de chacun) l'autorité pour se « reconnecter » avec un autre individu qui pourra avoir par là même une influence retrouvée. L'établissement comme la rupture du lien d'autorité n'ont, en définitive, rien d'irréversible. Cela peut amener par exemple à reconsidérer le rapport à la gestion, difficile (Gauchet, in Aubert : 416), de la présence des téléphones portables en classe, ou plus généralement des interactions informelles entre élèves ou avec l'extérieur « hors » de la relation avec l'enseignant. Si leur présence conduit au bruit ou au décrochage complet, cela pose souci. Mais si chacun dispose ainsi d'un espace tampon pour quelques minutes d'« indifférence paisible » qui ne se mue pas en indifférence pénible, et se « reconnecte » ensuite sur la situation de classe, cela est-il problématique ?

A. Renaut (2004) fait de la régulation par le contrat et de la rationalisation accrue des processus de pouvoir un horizon plus probable pour les démocraties contemporaines qu'une métamorphose de l'autorité. Mais l'autorité semble conserver des spécificités qui la rendent

singulièrement utile compte tenu du nouveau mode de rapport social vers lequel l'État de droit (Gauchet, 2017 : 560-605) semble électivement incliner les individus.

Plusieurs qualificatifs semblent pouvoir en rendre compte. Nous en détaillerons ici trois. Tout d'abord, son instantanéité : on ne peut se libérer en un instant (quand bien même un élément nouveau amènerait un individu à reconsidérer tous les tenants et les aboutissants des engagements qu'il a contractés) d'un contrat. On ne peut pas se connecter et se déconnecter « à volonté » d'une instance de pouvoir. On peut, en revanche, passer en un instant, par un mouvement réflexif reconsidérant l'ensemble des données d'une situation à la lumière d'un fait nouveau, choisir de façon autonome qu'une autorité mérite de gagner ou de perdre la légitimité que l'on peut lui reconnaître.

Ensuite, le mélange de souplesse et de sécurité qu'elle offre. Elle permet ainsi de mêler « *capacité d'auto-détermination* » (Blais *et al.*, 2008 : 153) et l'incontournable « *besoin d'un appui extérieur* » (ibid.) qui sont constitutifs de la liberté humaine. L'individu se connecte lorsque les influences lui sont un appui, et se déconnecte lorsqu'elles deviennent pour lui des chausse-trappes. Il se retrouve dans un réseau offrant la possibilité de multiples autres connexions, dont la pluralité garantie par la même la multiplicité effective des choix d'appuis, en fonction de la direction que l'individu souhaite prendre.

Enfin, cette modélisation en connexions/déconnexions et en réseaux « réticulés » offre aux individus le choix entre une durable possibilité de connexions multiples et des multiples possibilités de connexions durables, sécurisées.

Si ce modèle emprunte, sémantiquement et démonstrativement, à l'univers numérique, il ne s'y limite pas. Le lien choisi faisant autorité pour les individus contemporains, ce modèle a des vertus heuristiques pour l'ensemble de l'établissement humain-social.

Il semble possible d'étayer ce dernier propos en envisageant le lien possible entre la prise d'importance des acteurs associatifs et cette recherche d'un nouveau mode de lien entre les êtres, alliant liaison et déliaison avec souplesse, autonomie individuelle et volonté de mettre des collectifs au service de buts communs.

P. Foray (2016 : 89-91) s'intéresse au rôle des structures associatives dans le devenir autonome des individus. Il met en particulier en lumière la première confrontation à l'impersonnalité propre à certaines relations sociales que l'enfant peut y découvrir (90), et le fait qu'il s'agisse d' « *espaces de participation et de prise d'initiative, des terrains d'entraînement pour apprendre à se diriger soi-même et à faire des choix* » (91).

Le fonctionnement associatif, aux effectifs croissants, semble également pouvoir être abordé comme une matérialisation éclairante de ce modèle de la connexion hors des réseaux

numériques en eux-mêmes. M. Gauchet fait de l'association un mode de conception du collectif typique de l'individu de droit car à même de donner toute sa place à la « *spécificité de la cause personnelle justifiant la mobilisation de l'acteur (...)* [L'] association se définit autour d'une cause ponctuelle et limitée » (2017 : 577-578). Chacun est libre d'adhérer ou non, rejoint une association le plus souvent mu par des centres d'intérêts communs avec ses membres ou un attrait pour les actions menées, le membre peut participer aux décisions s'il le souhaite. Son degré d'implication ne dépend, en réalité, que de son consentement à la voir croître.

Une réflexion autour de la notion de climat scolaire (Debarbieux, 2015) pour penser l'implication de chacun (enseignants, parents, municipalités...) dans la conduite de divers projets réinvestit ce modèle (fête d'école, voyage scolaire, évènement culturel...). Chacun se « connecte » ou non à une dynamique de projets s'il y consent, s'il y « trouve son compte ». À l'inverse, chercher à contraindre l'implication conduit à d'importantes résistances passives et peut être source de tensions.

De ce qui précède, on peut extraire un point capital. La recherche du lien social choisi et révoqué, qu'illustre le couple connexion/déconnexion, ne semble aucunement pouvoir être assimilée au refus par les individus de toute influence sur leur développement à tous niveaux. Il s'agit bien davantage d'accéder à un choix possible de ses propres influences, pourrait-on dire en fonction de ce que l'on souhaite, soi-même, devenir, et qui n'est pas possible sans les autres.

Une des conséquences majeures quant à la pensée de l'autorité de ce qui précède semble être une plus grande distinction entre autorité et pouvoir. Cette différence est native, comme le rappelle H. Arendt (1972), mais en pratique les titulaires du pouvoir et ceux qui occupent la place d'autorité (le roi, le père, le maître...) étaient souvent les mêmes personnes. Ce « mélange » avait tout pour favoriser la confusion entre l'un et l'autre, comme le rappelle M. Gauchet (in Blais *et al.*, 2008 : 146-148). Il semble que le passage dans la structuration autonome, une fois dégagé des vestiges de l'hétéronomie, clarifie d'une certaine manière la distinction entre autorité et pouvoir. Il ne suffit plus aujourd'hui d'être statutairement l'enseignant (Robbes : 72-75) ou l'élu pour faire autorité. Telle est, pourrait-on dire, la dimension « négative » du phénomène. Mais n'y a-t-il pas, dans le même temps, des êtres qui font autorité sans statut ni pouvoir particulier ?

La connexion et le réseau, c'est aussi la possibilité, démultipliée et mondialisée, qu'un individu accorde une très grande influence à un autre avec lequel il n'est lié par aucune forme

d'obligation, qui peut-être même ne fait pas partie du même corps politique et du même ensemble social.

A l'inverse, la primauté symbolique du lien choisi sur le lien subi conduit sans doute, dans un nombre croissant de situations, les individus amenés à obéir sous quelque forme de contrainte que ce soit à un autre individu (supérieur « hiérarchique », responsable politique, responsable éducatif...) à le faire en tentant de minorer au maximum l'influence que cette obéissance contrainte a sur eux. Cela peut se matérialiser par des formes de résistance passive, de volonté de « n'en penser pas moins » tout en feignant de se conformer à une demande, bref par toute une gamme d'oppositions larvées mais non sans effet. Ces dernières placent celui qui doit « être l'autorité » (Robbes, 2010 : 72) face une situation complexe : renforcer la dimension de contrainte, et n'en être perçu que comme plus illégitime, ou refuser de le faire, et n'être pas obéi.

De même que le connectif ne remplace par le collectif, il n'existe pas, en pratique, que des relations qui peuvent effectivement faire l'objet d'une « déconnexion » à volonté. Pour ne citer que trois exemples frappants, le lien parental, l'obligation scolaire, la citoyenneté d'un pays, s'imposent à l'individu. Le propos n'est pas ici de le nier ni d'imaginer que l'autorité comme influence puisse seule régir l'intégralité des liens et des situations. Simplement, si effectivement le lien choisi constitue la forme que les individus désirent électivement investir et le lien contraint celle qu'il s'agit de minorer au maximum, tout fonctionnement de ce dernier à l'influence et non à l'imposition ne saurait que le rendre moins pénible à supporter. C'est parce que demeure un résidu de lien contraint, sans doute inévitable en pratique en dépit de sa contradiction de principe avec l'idéal du lien choisi, que le lien « subit » gagne à être au minimum en tension. Certes, nul ne choisit ses parents, mais une situation où l'individu peut se dire qu'il choisit de consentir à leur influence plutôt que de la subir est sans doute préférable.

3 CONCLUSION : L'INNOVATION ET LA PÉRENNITÉ DU MONDE

La structuration autonome du monde impose à chacun de devenir un individu autonome, et d'assumer le fonctionnement autonome de l'établissement humain-social (Gauchet, 2017). M. Gauchet rappelle que la communication (in Aubert, 2017 : 415) et l'information (2017 :

479-480) ne signifient pas nécessairement l'intercompréhension, or c'est bien la seconde qui est nécessaire à un tel fonctionnement. Les connexions démocratiques ne sauraient constituer un mode de liens entre les êtres, pleinement opératoire dans la structuration autonome du monde, sans s'appuyer elles aussi sur un solide socle garantissant l'intercompréhension des connectés. Dire qu'« *une société authentiquement démocratique est forcément (...) une société de citoyens cultivés* » (691) signifie que la commune entrée des nouveaux venus dans un monde de culture et en assumer la responsabilité (Arendt, 1972 : 243) est une exigence majeure, nécessitant de mobiliser des moyens repensés.

M. Revault d'Allonnes réinvestit l'intuition arendtienne en pensant l'autorité comme ce qui garantit la « *faculté des commencements, capacité des hommes à innover, à introduire dans le monde de l'inédit et de l'imprévisible* » (2006 : 263). Nous vivons dans un monde qui non seulement change, mais s'organise pour changer, processus que l'ambition d'une autonomie substantielle (Gauchet, 2017 : 641-645) exige de s'approprier en conscience. Ce qui permet de progresser sur cette voie peut espérer être reconnu légitime, et constituer un réseau d'influence entre individus connectés, augmentant les possibilités d'innovation de chacun, donc de progresser vers une « vie bonne » et de participer à assumer la responsabilité du monde. Il semble illusoire d'envisager qu'une institution éducative puisse ne se saisir des innovations issues du numérique qu'à ses propres conditions. Cela semble concerner particulièrement l'école. Transmettre et apprendre n'est rendu que plus indispensable par ce monde de l'innovation (Blais *et al.*, 2016 : 209-252). Le type d'accompagnement que cela appelle exigera peut-être moins de présentiel (d'heures en classe) mais davantage de « présence » (Prairat, 2017 : 70-71) dans un suivi plus individualisé, en appui sur les technologies du numérique. Le ratio entre ce que peuvent être des entretiens de suivi de mémoire ou de rapport de stage à l'université et le suivi qui peut être mené par courriel l'illustre. Ce modèle ne peut certes pas être plaqué sur le premier degré, mais il est possible, *mutatis mutandi*, de s'en inspirer.

Si les connexions démocratiques doivent se déployer dans les espaces éducatifs, l'enjeu est d'en faire des ressources et non des obstacles (Foray, 2016 : 31-32) à l'autonomie individuelle. Une autorité éducative bienveillante (Roelens, 2017), mobilisable dans toute situation d'éducation et de formation (2018), peut y participer. Elle est un moyen d'autoriser la création, la disruption, l'initiative, tout en l'accompagnant et en médiant son entrée dans un monde plein et où d'autres individus se dirigent et innover également.

BIBLIOGRAPHIE

- Arendt Hannah (1972), *La crise de la culture*, Gallimard.
- Aubert Nicole (dir.) (2017), *L'individu hypermoderne*, Erès.
- Blais, M.C., Gauchet, M., Ottavi, D.
(2008), *Conditions de l'éducation*, Stock.
(2013), *Pour une philosophie politique de l'éducation*, Arthème Fayard/Pluriel.
(2016), *Transmettre, apprendre*, Arthème Fayard / Pluriel.
- Debarbieux Eric (2015), « Du "climat scolaire" : définitions, effets et politiques publiques », *Education et formations*, n° 88-89, pages 11-29.
- Deschavanne E., Tavoillot P.-H. (2011), *Philosophie des âges de la vie*, Arthème Fayard/Pluriel.
- Flichy Patrice (2003). *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La découverte.
- Foray Philippe (2016), *Devenir autonome, apprendre à se diriger soi-même*, ESF.
- Gauchet Marcel
(1985), *Le désenchantement du monde*, Gallimard.
(2017), *Le nouveau monde. L'avènement de la démocratie, IV*, Gallimard.
- Loveluck Benjamin (2015), *Réseaux, libertés et contrôle. Une généalogie politique d'internet*, Armand Colin.
- Prairat Eirick (dir.) (2010), *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*, Presses Universitaires de Nancy.
- Prairat Eirick (2017), *Éduquer avec tact*, ESF.
- Renaut Alain (2004), *La fin de l'autorité*, Flammarion.
- Revault d'Allonnes Myriam (2006), *Le pouvoir des commencements, essai sur l'autorité*, Seuil.
- Robbes Bruno (2010), *L'autorité éducative dans la classe*, ESF.
- Roelens Camille
(2017), « Autorité éducative bienveillante et éthique », *Éthique en éducation et formation - Les dossiers du GREE*, n°4, pages 92-107.
(2018), « L'autorité formative : bienveillance et autonomie durable », *Éducation permanente*, n°214, pages 215-224.
- Tavoillot Pierre-Henri (2011), *Qui doit gouverner? Une brève histoire de l'autorité*, Grasset.